

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 5 JUILLET 2021, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28 juin 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIALLET Bruno, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, BURDET Nelly, HORNECKER Justine, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par Mme HORNECKER Justine
Mme VIARD-GAUDIN Eliette par M. VINCENZI Walter
M. MENOTTO Sylvain par M. JOGUET Mathieu

ABSENTS : Mme MORAND Céline, M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour. Pour la première fois depuis son installation il y a plus d'un an, le Conseil municipal peut se réunir dans la salle dédiée à cet effet.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour les témoignages qu'il a reçu suite au décès de Monsieur Marcel FRISON-ROCHE et adresse ses pensées sincères à Madame Eliette VIARD-GAUDIN, Conseillère municipale, et ses enfants suite au décès de son époux Gilles.

Il adresse ses félicitations à Mesdames Séverine VIBERT et Annick CRESSENS pour leurs élections respectives dans les assemblées régionales et départementales.

Il fait part au Conseil des remerciements qui lui ont été adressés suite à la cérémonie de retraite de Mesdames Marina COMBAZ, Maryse PARDIN, Bernadette NANTERMOZ et Madeleine DURET-BIDELET.

Monsieur le Maire précise également que la saison d'été est désormais lancée avec notamment les premiers évènements (Pierra Menta d'été, Tour de France, ...).

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la création d'un emploi non permanent au camping municipal de Domelin, pour renforcer l'équipe en place durant l'été 2021.

➤ PRESENTATION DU PROJET DE RECYCLERIE

Madame Emmanuelle BOISSET, Directrice de l'Association d'Animation du Beaufortain, accompagnée de Monsieur Yannick PICHOL-THIEVEND, élu à Hauteluce, Madame Sigrid PELISSET, élue à Villard sur Doron, et Monsieur Martin RIEHL, en charge du projet à l'AAB, présentent le projet de recyclerie dans le Beaufortain, projet à portée sociale, environnementale et économique, qui consiste à acheter et à vendre des objets à prix solidaires, en vue d'assurer leur revalorisation.

Ce projet a été travaillé suite à une enquête réalisée auprès des habitants du Beaufortain portant sur l'intérêt pour la mise en place d'une telle structure, ainsi que sur le gisement potentiel d'objets réutilisables.

Cette enquête a suscité plus de 270 réponses et atteste d'un fort soutien de la population locale pour la création d'une telle structure en Beaufortain.

La Commune de Villard sur Doron est disposée à fournir un local dédié à ce projet.

L'AAB précise que le projet fait l'objet d'une présentation dans les différentes instances municipales du Beaufortain, en vue d'obtenir la validation de principe pour sa mise en œuvre.

Les prochaines étapes consisteront à finaliser ses aspects techniques et son fonctionnement, ainsi qu'à mobiliser les financements pour sa réalisation (Région – ADEME – collectivités locales - Financement participatif ...).

Monsieur le Maire remercie les intervenants pour cette présentation et confirme l'adhésion de principe de la Commune de Beaufort en faveur de ce projet.

➤ PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SEMAB

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'affermage, liant la Commune de Beaufort et la SEMAB pour l'exploitation du domaine skiable d'Arêches-Beaufort, prévoit que l'exploitant présente devant le Conseil municipal, chaque année, le bilan d'activités de l'année écoulée.

Monsieur Laurent FILLON, Directeur de la SEMAB, présente ce bilan et rappelle le contexte particulier de la saison d'hiver 2020/2021, en lien avec la crise sanitaire : suite au décret du 4 décembre 2020, les remontées mécaniques n'ont pu être ouvertes au public, à l'exception des remontées mécaniques utilisées par les mineurs des ski-clubs et des tapis roulants.

Il rappelle néanmoins les obligations des exploitants des domaines skiables portant sur la nécessité d'assurer la sécurité et les secours : pour ce faire, la SEMAB a maintenu en place tous les jours, du 19 décembre 2020 jusqu'au 3 avril 2021, une équipe de 2 à 4 pisteurs, ainsi qu'une régulatrice au Central des secours.

Au cours de cette saison, l'activité s'est concentrée sur le secteur des Fripons (générant un chiffre d'affaires de 47 000 € TTC), sur la « Trace pro » du Planay permettant la pratique de la randonnée (pas de recette), ainsi que sur le domaine nordique de Marcôt dont le chiffre d'affaires s'établit à 11 354 € HT (2 240 € en 2019/2020). La pratique sur Marcôt a été rendue possible (79 jours d'ouverture) grâce à la production de neige de culture.

Les ski-clubs d'Arêches-Beaufort, de la Belle Etoile et le Comité de Savoie, ont pu pratiquer sur le téléski du Tronchet, les recettes équilibrant les dépenses.

D'autres activités gratuites étaient proposées sur le domaine skiable (luge, piétons-raquettes sur le boulevard de liaison, ski de randonnée).

Le chiffre d'affaires global de la SEMAB est de 82 000 € TTC, la SEMAB ayant pu bénéficier des aides de l'Etat et des dispositifs permettant la prise en charge du chômage partiel des salariés.

S'agissant des forfaits saison, il a été proposé aux clients de disposer d'un avoir égal au montant de leur forfait saison 2020/2021 utilisable sur la saison 2021/2022 et valable durant l'été 2021.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Laurent FILLION pour cette présentation et rappelle que le contrat d'affermage est établi pour une durée de 10 ans (2017-2027) et qu'il prévoit une clause de révocation en 2022.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES (BUDGET GENERAL ET DOMAINE SKIABLE)

Le Conseil valide à l'unanimité les ajustements de crédits visant notamment à l'intégration de nouvelles recettes aux budgets général et domaine skiable.

➤ CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AUX ECOLES DE LA COMMUNE

Le Conseil prend connaissance des propositions de tarifs proposés par le Conseil départemental pour la fourniture des repas aux enfants des écoles primaires et maternelles de la Commune, qui s'établissent comme suit à compter de septembre 2021 :

- école d'Arêches : 4,18 €
- école primaire de Beaufort : 4,53 €
- école maternelle de Beaufort : 4,18 €

Le tarif appliqué sera le même pour toutes les familles de la Commune (soit 4,18 € par repas), étant précisé que le budget du C.C.A.S. prend en charge l'écart de 0,35 € par enfant (primaire de l'école de Beaufort).

S'agissant du tarif du repas occasionnel, il est fixé à 5 € étant précisé que le forfait « 2 jours » qui était proposé à l'école d'Arêches ne sera plus en vigueur.

Le Conseil valide (1 abstention) les tarifs de fourniture des repas aux enfants des écoles de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

➤ SUBVENTIONS SCOLAIRES ET AUX ASSOCIATIONS D'INTERET SUPRA COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que les associations d'intérêt supra communal, préalablement soutenues financièrement par la Communauté de Communes du Beaufortain, ont fait l'objet d'un appui financier par Arlysère Agglomération en 2018. Suite à l'approbation des statuts de l'agglomération Arlysère, ces dossiers ne rentrent plus dans le champ de compétences de l'agglomération.

Il a donc été décidé qu'à compter de l'exercice 2019, ces demandes soient traitées par les 4 Communes du Beaufortain en fonction de l'impact de leurs actions sur le territoire. S'agissant de la répartition financière de la subvention, il a été convenu qu'elle se calcule au prorata de la population de chaque Commune.

Madame Nelly BURDET, déléguée aux services à la population, présente les demandes de subventions et rappelle que les élus des 4 Communes se sont réunis pour les analyser. Les

représentants des associations ont pu également rencontrer les élus pour présenter leurs besoins et activités.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la répartition proposée, étant précisé qu'une partie des sommes allouées aux associations fera l'objet d'un retour financier par Arlysère Agglomération (attribution de compensation).

➤ VALIDATION DES CONDITIONS D'ACHAT DE MOBILIERS APPARTEMENT LA POSTE

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les modalités de rachat d'éléments mobiliers de l'appartement situé au premier étage du bâtiment de La Poste pour un montant de 1 500 €.

➤ DECISIONS S'AGISSANT DE LA GARANTIE DE PRETS CONTRACTES PAR L'OPAC (TRAVAUX D'AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES IMMEUBLES L'OUTRAY ET LE DARD)

Le Conseil prend connaissance de la demande de garantie de prêts contractés par l'OPAC pour l'amélioration des performances énergétiques des immeubles L'Outray et Le Dard et valide à l'unanimité cette garantie.

➤ DECISION S'AGISSANT DES INDEMNITES DE STAGES

Le Conseil municipal valide (1 contre) la mise en place d'une gratification pour les personnes ayant effectué un stage au sein des services de la collectivité

➤ DECISION S'AGISSANT DE LA VENTE DE LA MAISON SIMOND

Monsieur le Maire rappelle la décision de mise en vente de la Maison Simond et précise que la procédure de consultation a été menée à terme. La société BMB CONCEPT a remis une offre d'achat au prix de 50 000 €. Le projet consiste en la réalisation d'un programme de 5 à 6 appartements, du T3 au T4, et s'adressera principalement aux locaux souhaitant acquérir leur résidence principale.

Le Conseil (2 abstentions) valide le principe de la vente de la Maison Simond dans ces conditions à la société BMB CONCEPT, étant précisé que l'avis des Domaines a été sollicité et qu'il conviendra d'en disposer avant la décision définitive.

➤ DELEGATION DONNEE AU MAIRE : INFORMATION SUR LES LOCATIONS DES BATIMENTS ET APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil prend connaissance de la situation locative des appartements et immeubles communaux (au nombre de 45).

La tension locative est importante sur la Commune et il conviendra de poursuivre activement la réhabilitation des appartements qui le nécessitent et d'engager les programmes de réhabilitation ou de construction prévus (notamment bâtiment de la pharmacie et urbanisation du secteur des Champs à Beaufort).

➤ CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITES SUR LE CAMPING MUNICIPAL POUR L'ETE 2021

Le Conseil prend connaissance du bilan d'activité du camping de Domelin établi au 1^{er} juillet. Le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à l'année dernière et les perspectives de fréquentation pour l'été sont également en hausse. Par conséquent, pour assurer le bon fonctionnement du

camping durant cette saison, il est nécessaire de recruter un agent supplémentaire pour compléter l'équipe en place, du 9 juillet au 31 août 2021.

Cette décision est prise à l'unanimité.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 7 biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission sociale :

- Information sur le projet de Centre de l'enfance et de la jeunesse qui pourrait abriter notamment le Centre de loisirs : s'agissant du lieu d'implantation, il sera nécessaire de faire un point avec Arlysère au sujet de la possibilité d'utiliser le bâtiment Le Mazot.
- Projet EDucatif Territorial : au regard des effectifs de l'accueil du mercredi, l'Association d'Animation du Beaufortain devra prévoir le recrutement d'un temps de travail supplémentaire, avec co-financement de chaque Commune conformément à la convention établie.

Commission patrimoine :

- Projet de la Cayère : le travail avec le CAUE se poursuit dans la perspective de solliciter les différentes subventions mobilisables.
- La journée en hommage à Roger FRISON-ROCHE aura lieu le samedi 10 juillet.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée est informée :

- Des modalités de l'ouverture des remontées mécaniques pour l'été 2021 : le Conseil regrette que le restaurant Le Panoramique situé au Cuvy n'ouvre pas à cette période.
- Du fait qu'une mission a été confiée au cabinet ABEST en vue d'une prestation visant à chiffrer les aménagements du projet nordique de Marcôt.
- Skate-park : Madame Emmanuelle BOISSET, Directrice de l'AAB, rappelle que le diagnostic acoustique, financé par l'AAB et la Commune de Beaufort, ne révèle pas de dépassement des normes en vigueur. Le règlement de fonctionnement du skate-park prévoit les plages horaires ainsi que les modalités d'utilisation. Un courrier, co-signé par Monsieur le Maire et le représentant de l'AAB, sera adressé aux riverains pour les informer de cette situation.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 2 AOUT 2021**